

THE KRAFT CANDLE
Clos de L'Orne 74/1
1490 Court St Etienne
Belgique
Thekraftcandle@gmail.com

Date : 23/06/2023

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FRAGRANCE : Vicks

1- Identification du mélange et de la société

1.1- Identification du produit

FRAGRANCE : Vicks

1.2- Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisation déconseillées

Mélange de substances odoriférantes.
Réservé à un usage industriel uniquement

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

THE KRAFT CANDLE
Clos de L'Orne 74/1
1490 Court St Etienne
Belgique
Thekraftcandle@gmail.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison (Belgique) : 070 245 245
Centre antipoison (France) : 01 40 05 48 48

2- Identification des dangers

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS : (Législation CLP)

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2- Éléments d'étiquetage de la substance ou du mélange

Classification GHS : (Législation CLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



2.3- Autres dangers

Contient: EC 201-941-1 TRANS-P-MENTHAN-3-ONE, EC 207-431-5 EUCALYPTOL, EC 201-133-9 TETRAHYDROLINALOOL, EC 224-052-0 TRANS-ANETHOLE, EC 202-224-6 ISOEUGENYL METHYL ETHER

3- Composition

Mélange non concerné par la liste des composants.

3.1- Substances

NON CONCERNE

3.2- Description

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 2216-51-5 EC: 218-690-9 L-MENTHOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		25 <= x % < 50
CAS: 89-80-5 EC: 201-941-1 TRANS-P-MENTHAN-3-ONE	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412		2.5 <= x % < 10
CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 REACH: 01-2119967772-24 EUCALYPTOL	GHS07, GHS02 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317		2.5 <= x % < 10
CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9 TETRAHYDROLINALOOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CAS: 4180-23-8 EC: 224-052-0 REACH: 01-2119979097-22	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
TRANS-ANETHOLE	Aquatic Chronic 3, H412		
CAS: 93-16-3 EC: 202-224-6 ISOEUGENYL METHYL ETHER	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4 BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[1]	0 <= x % < 2.5

4- Premiers secours

4.1- Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau	Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.
---------------------------------------	--

En cas de contact avec les yeux	Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin consulter un médecin.
--	--

En cas d'ingestion	Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.
En cas d'inhalation excessive	Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.
Commentaire général	Dans tous les cas d'intoxication potentielle, un suivi médical est de la plus grande importance.

4.2- Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données spécifiques.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1- Moyens d'extinctions

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3- Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée.

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6- Mesures en cas d'écoulement accidentel

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Porter une protection appropriée: Bottes, gants, lunettes et tablier.

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.

Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.

6.1.2. Pour les secouristes

Mêmes conseils que pour les non-secouristes.

Indiquer éventuellement les emplacements des bacs de rétention pour éviter de contaminer les sols et l'environnement.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4- Référence à d'autres sections

Non disponible

7- Manipulation et stockage

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Lire l'étiquette et protégez vous en conséquences.

Éviter toute exposition inutile.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Dans le cas où le contenu est inférieur à 50% de la capacité du contenant, transvaser dans un récipient plus petit afin d'éviter les risques d'oxydation.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans des contenants fermés dans un endroit sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil, à conserver dans un endroit frais et sec (Maximum 22°C). Éviter le stockage à même le sol en privilégiant des rayonnages sécurisés ou des caillebotis.

Stocker les mélanges selon leurs dangers.

Éviter toute exposition inutile.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation

7.3- Utilisations finales particulières

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8- Prévention de l'exposition / vêtements et accessoires de protection

8.1- Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Ireland VME (8h) 10mg/m³

New Zealand VME (8h) 10mg/m³

Singapore VME (8h) 10mg/m³

South Korea VME (8h) 2mg/m³

Switzerland VME (8h) 10mg/m³ (Inhalable aerosol and vapour)

Usa Niosh VME (8h) 10mg/m³

United Kingdom VME (8h) 10mg/m³

Dipropylene Glycol Germany (AGS)

Germany (DFG) VME (8h) 100mg/m³ - VLCT (15mn) 200mg/m³

Switzerland VME (8h) 200mg/m³ - VLCT (15mn) 400mg/m³

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Australia VME (8h) 10mg/m³

Austria VME (8h) 10mg/m³

Belgium VME (8h) 2mg/m³

Canada Quebec VME (8h) 10mg/m³

Canada Ontario VME (8h) 2mg/m³ (1) Inhalable aerosol and vapour

Denmark VME (8h) 10mg/m³ - VLCT (15mn) 20mg/m³

Finlande VME (8h) 10mg/m³ - VLCT (15mn) 20mg/m³ (1) Inhalable aerosol and

vapour France VME (8h) 10mg/m³
 Germany (AGS/DFG) VME (8h) 10mg/m³ (1)(2) Inhalable aerosol and
 vapour Germany (AGS/DFG) VLCT (15mn) 40mg/m³ (1) (2) 15mn reference
 period

8.2- Contrôles de l'exposition

Il est recommandé d'utiliser des équipements de protection individuelle estampillés CE. Toute manipulation du mélange doit se faire dans locaux bien aérés.

Protection des yeux / du visage :	Porter des lunettes de protection étanches, les nettoyer et les désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant.
Protection des mains :	Porter des gants résistants aux produits chimiques et les remplacer au premier signe de détérioration.
Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection à usage exclusivement professionnel ainsi que des chaussures de sécurité antidérapantes.
Protection des voies respiratoires :	Dans des locaux bien aérés, une protection des voies respiratoires n'est normalement pas nécessaire. Dans des endroits confinés ou faiblement ventilés, une protection respiratoire peut être alors requise.

Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9- Propriétés physiques et chimiques

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide fluide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Densité (d _{20/20})	[0.891 ; 0.911]
Indice de réfraction	[1.448 ; 1.452]
Point éclair en degré	> 61°C

10- Stabilité et réactivité

10.1- Réactivité

Pas de réaction avec l'eau.

10.2- Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4- Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Éviter de stocker ou de manipuler le produit à une température proche de son point éclair.

Éviter le contact avec des agents oxydants

10.5- Matières incompatibles

Inconnu.

10.6- Produits de décompositions dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11- Informations toxicologiques

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests toxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger pour la santé et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

Information toxicologiques sur les matières premières :

l-Menthol

ETAO : 2 500,00 mg/kg(Estimée) ETAC : Matière non classée ETAI : Matière non classée

trans-p-Menthan-3-one

ETAO : 500,00 mg/kg(Estimée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée

Eucalyptol

ETAO : 2 479,97 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Anethole (isomer unspecified)

ETAO : 3 000,03 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Isoeugenyl methyl ether

ETAO : 2 500,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

12- Informations écologiques

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1- Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6- Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

13- Considérations relatives à l'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les déchets doivent être éliminés selon les réglementations nationales en vigueur

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14- Informations relatives au transport



IATA

14.1- Numéro ONU

ADR : Non classé pour le transport

IMDG:Non classé pour le transport

IATA :3334

14.2- Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non classé pour le transport

IMDG:Non classé pour le transport

IATA : MATIÈRE LIQUIDE RÉGLEMENTÉE POUR LE TRANSPORT AÉRIEN N.S.A. (Tetrahydrolinalool)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non classé pour le transport

IMDG:Non classé pour le transport

IATA :9

14.4- Groupe d'emballage

ADR : Non classé pour le transport

IMDG:Non classé pour le transport

IATA :III

15- Informations réglementaires

IMDG : Non classé pour le transport

15.1- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) et ses modifications successives

Règlement (EU) n°453/2010

Règlement (UE) n°2015/830

Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses modifications successives

Directives 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Directive 98/24/CE (Sécurité des travailleurs)

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents)

15.2- Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles à ce jour

16- Autres informations

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références bibliographiques et sources de données

Base de données RIFM

Base données IFRA-IOFI

Information du fournisseur

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°1907/2006 (comme modifié). Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 3.2 8.2